

EDI

INFOMAGAZIN FIR ELTEREN

ACCUEIL DE L'ENFANCE

COUP DE POUCE pour les familles

GRUNDSCHULE

15 REGIONALE Direktionen

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

LA RÉFORME du lycée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

„Staark Kanner
a Jugendlecher“

Claude Meisch



CLAUDE MEISCH

Minister für Bildung,
Kinder und Jugend

Herr Meisch, wieso braucht es ein Informationsmagazin für Eltern über Bildungsfragen?

Die Eltern haben ein Recht darauf, über alle Entwicklungen im Bereich der Schulen, Kinderbetreuungsstrukturen und Maisons Relais gut informiert zu sein. Nur so können sie ihrem Erziehungsauftrag gerecht werden. Aus der Sicht des Ministeriums sind die Eltern unsere wichtigsten Partner. Nur wenn wir alle gemeinsam an einem Strang ziehen, können wir die besten Zukunftschancen für unsere Kinder und Jugendlichen garantieren. Deshalb müssen wir die Eltern mit einbinden. Sowohl im Bereich der Kinderbetreuung als auch in der Grundschule und Sekundarschule haben wir die Elternpartizipation in den vergangenen Jahren ausgebaut. EDI, das Informationsmagazin des Bildungsministeriums für Eltern, soll ein weiterer Schritt sein hin zu einer größeren Wertschätzung der Eltern.

Und die erste Nummer des Magazins ist bereits gut gefüllt ...!

Ja! Der Schulbeginn 2017-2018 kann gleich mit mehreren Neuerungen aufwarten. Die Einführung der Gratis-Kinderbetreuung wird Familien mit kleinen Kindern stark finanziell entlasten. Die Einführung einer frühen Sprachförderung im Alter von 1-4 Jahren wird dagegen die Basis legen für bessere Bildungschancen unserer Kinder. In der Grundschule werden mit den regionalen Direktionen wichtige Ansprechpartner für

die Eltern und Lehrer geschaffen. Sie bilden einen neuen Rahmen, innerhalb dessen die Entwicklung unserer Schulen stärker zum Tragen kommen wird. In der Sekundarschule haben wir unter anderem die oberen Klassen des klassischen Sekundarunterrichts neu organisiert. Die bestehenden Sektionen gingen im Grunde noch auf das Jahr 1968 zurück.

Sind Sie zufrieden mit den Arbeiten der vergangenen Monate?

Vollkommen zufrieden ist man natürlich nie. Man kann es immer noch besser machen. Doch ich glaube, dass wir die Modernisierung unseres Bildungswesens ein großes Stück vorangebracht haben. Wir haben über die vergangenen Jahre viel in die Bildung investiert. Mit den verschiedenen Maßnahmen, die auch in dieser Ausgabe vorgestellt werden, bin ich zuversichtlich, was die Zukunft unserer Kinder und Jugendlichen anbelangt.

Wenn Sie eine Botschaft dieser Ausgabe hervorheben könnten, welche wäre es?

Dass unsere Kinder und Jugendlichen stark sind! Sie haben eine natürliche Neugier, die wir als Erwachsene, ob nun als Eltern oder Erzieher, altersgerecht unterstützen müssen. Darin sehe ich die Aufgabe eines modernen Bildungswesens: die Kinder und Jugendlichen in all ihren Talenten zu fördern. Dazu brauchen wir aber auch eine Vielfalt an schulischen und außerschulischen Angeboten, die der Vielfalt unserer Kinder gerecht wird.



03	INTERVIEW 4 FRAGEN AN DEN MINISTER
04-05	SOMMAIRE
06	ACCUEIL DE L'ENFANCE
06-07	POUR LES ENFANTS DE 0 À 12 ANS UNE QUALITÉ GARANTIE ET SUIVIE
08-09	MÉISPROOCHEG FRÉIFËRDERUNG AN DE CRËCHEN DE BESCHTEN ALTER, FIR SPROOCHEN ZE LÉIEREN
10-11	CHÈQUE-SERVICE ACCUEIL ET GRATUITÉ UN COUP DE POUCE FINANCIER POUR LES JEUNES FAMILLES
12	ÉCOLE FONDAMENTALE
12-13	CYCLE 1 ET AU-DELÀ UNE NOUVELLE APPROCHE POUR L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS
14-15	EINE ANLAUFSTELLE FÜR ELTERN UND LEHRKRÄFTE 15 REGIONALE DIREKTIONEN
16-17	„LEBEN UND GESELLSCHAFT“ IN DER GRUNDSCHULE WAS LERNT IHR KIND IM NEUEN FACH?
18	FOCUS
18-19	NOUVELLES OFFRES SCOLAIRES EIN BREITERES SPRACHENANGEBOT IN DER ÖFFENTLICHEN SCHULE
20-21	UNE ÉCOLE POUR TOUS LES ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS OU SPÉCIFIQUES
22-23	NOUVELLES TECHNOLOGIES EN ROUTE VERS LE « MOBILE LEARNING »
24-25	QUALITÉ SCOLAIRE DES DÉMARCHES ESSENTIELLES POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES
26	PARENTS D'ÉLÈVES VERS UN VRAI PARTENARIAT

27 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

27 DE NOUVELLES DÉNOMINATIONS | **LA RÉFORME DU LYCÉE**

28-29 MODERNISIERUNG DES KLASSISCHEN SEKUNDARUNTERRICHTS
BESSERE CHANCEN FÜR DIE ZUKUNFT

30-31 7^E, 6^E, 5^E DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL
PROMOUVOIR LES TALENTS

32 FORMATION PROFESSIONNELLE

32 AMÉLIORER LA PROGRESSION ET LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES
DES ADAPTATIONS EN CONTINU

32 UN TABLEAU DE BORD POUR CHAQUE ÉLÈVE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
EDUBOARD

32 UN PROJET INTÉGRÉ FINAL POUR LE CCP

33 JEUNESSE

33-34 GÉRER LA TRANSITION VERS LA VIE ACTIVE | **« L'APRÈS-ÉCOLE »**

35 **CALENDRIER SCOLAIRE 2017-2018**



Pour les enfants de 0 à 12 ans

UNE QUALITÉ GARANTIE ET SUIVIE

En confiant votre enfant à une structure d'accueil, vous vous attendez à une prise en charge qui répond à ses besoins et qui le soutient au mieux dans son développement. Depuis septembre 2016, un système de qualité pédagogique garantit le droit de votre enfant à un encadrement de qualité.

La qualité de l'accueil ne se limite pas aux infrastructures ou aux normes de sécurité. Qu'il fréquente une crèche, une maison relais, un foyer ou qu'il soit accueilli par un assistant parental, votre enfant a aussi droit à un encadrement de qualité.

1 Créativité, art et esthétique

Une offre artistique variée doit être proposée à votre enfant : activités autour de la musique, de la danse et du rythme, petits spectacles, initiation à des œuvres d'art ...

2 Langue, communication et médias

Dans les crèches, maisons relais et foyers de jour au Luxembourg, comme dans la société, cohabitent de nombreuses langues.

Une attention particulière est portée au développement langagier de votre enfant : le personnel d'encadrement lui parle en luxembourgeois et en français, la ou les langue(s) que votre enfant parle en famille sont valorisées, il est incité à parler avec ses camarades, les éducateurs lui lisent des livres, racontent des histoires, organisent de petits jeux de rôle ...

3 Mouvement, conscience corporelle et santé

Votre enfant est encouragé à bouger, à l'extérieur et à l'intérieur, afin qu'il puisse développer ses capacités motrices. Il apprend à manger sainement, dans la convivialité.

4 Valeurs, participation et démocratie

À travers différentes activités du quotidien, votre enfant apprend le « vivre ensemble », à participer, à accepter l'autre, à s'intégrer dans le processus de groupe.

5 Émotions et relations sociales

La vie en commun, le jeu avec ses camarades et les relations avec les adultes sont, pour votre enfant, autant d'occasions d'apprendre à collaborer, à respecter les opinions contraires et à gérer ses émotions et les conflits.

6 Sciences et techniques

Les crèches et maisons relais doivent être aménagées pour faciliter une approche ludique des mathématiques, de la technique ou des sciences naturelles, et plus généralement de la nature.

Pour cette raison, le ministère a mis en place, en septembre 2016, un système de qualité pédagogique. Il garantit que tous les enfants et jeunes se voient offrir le meilleur soutien possible, et donc les meilleures chances de réussite, indépendamment de leur milieu d'origine.

Pour garantir la qualité pédagogique, chaque structure d'accueil qui adhère au système du chèque-service accueil doit mettre en œuvre un cadre de référence national fixé par la loi. Pour ce faire, elle élabore son propre concept pédagogique, qui porte sur trois ans et qui propose à votre enfant des opportunités d'expérience et d'apprentissage dans sept champs d'action essentiels pour son développement :

Régulièrement, la crèche ou la maison relais remplit un journal de bord qui décrit les activités réalisées et documente les règles et procédures internes ainsi que le plan de formation continue du personnel éducatif.

Toujours dans ce souci de qualité, des formations continues sont prévues pour le personnel éducatif au sujet du cadre de référence de qualité pédagogique et de sa mise en œuvre.

Un suivi régulier

Le suivi de la qualité dans les crèches et maisons relais est assuré par une vingtaine d'agents régionaux, affectés au Service national de la jeunesse (SNJ). Ils passent en moyenne deux fois par an dans chaque structure et vérifient entre autres la tenue du journal de bord et la formation continue du personnel. C'est ainsi que la culture de qualité peut être durablement ancrée dans chaque structure d'accueil.

KURZ GEFASST

WAS?	eine Qualitätsgarantie und -kontrolle in den Betreuungsstrukturen
FÜR WEN?	Kinder von 0 bis 12 Jahren, die in einer Kita, in einer Maison relais oder von Tageseltern betreut werden
WIE?	national festgelegte Leitlinien, aufgrund deren die Betreuungsstrukturen ihre eigenen pädagogischen Konzepte entwickeln; Überprüfung durch Agenten des Service national de la jeunesse
WANN?	seit September 2016

<http://pe.men.lu>

GRÖßERER WORTSCHATZ

„Zweisprachige Kinder verstehen mehr Wörter als gleichaltrige einsprachige Kinder.“

Annick De Houwer
(Universität Erfurt)

DEN SOZIALEN LIFT IN GANG SETZEN

„Zënter ville Jore wësse mir, datt eise Lëtzebuenger Schoulsystem sozial-selektiv ass. Woubäi d'Selektioun iwwert d'Sproochenufuerderunge geschitt. Dofir musse mir bei eiser Approche zum Sproocheléieren ëmdenken.“

Romain Martin
(Universität du Luxembourg)

KINDER SIND KOMPETENT

'Children have a sensitivity to the specific sounds of other languages. Children are simply prepared to learn language.'

Ellen Bialystok
(York University Toronto)

EIN RAUM FÜR PÄDAGOGISCHE INNOVATION

« Le programme d'éducation plurilingue au Luxembourg est vraiment très intéressant. Il crée un espace de possibilités et d'innovations pédagogiques. »

Christine Hélot
(Université de Strasbourg)

LERNEN IM DIALOG

„Zu Lëtzebuerg ass den Alldag méisproocheg gepräagt. D'Kanner wëllen an dëst Ëmfeld onbedéngt erawuessen. Dat geléngt, wa si d'Vertraue vun hire Bezuchspersounen spieren an zesammen en Dialog kënnen féieren, deen hir Sproochressourcë respektéiert.“

Gérard Gretsich
(Universität du Luxembourg)

GRÖßERE SOZIALE UND KULTURELLE KOMPETENZ

'Growing up plurilingually helps children to develop 'intercultural competence', the ability to move and mediate among people of different languages and cultures.'

Adelheid Hu
(Universität du Luxembourg)

BESSERE KOMMUNIKATIVE FÄHIGKEITEN

„Wir wissen aus vielen Studien, dass mehrsprachige Kinder in ihren kommunikativen und sprachlich-strategischen Fähigkeiten einsprachigen Kindern oftmals überlegen sind.“

Claudia Maria Riehl
(Universität München)

LEBENS-LANGE LERNVORTEILE

« Le bilinguisme développe des compétences cognitives facilitant l'apprentissage. Les enfants développent plus de facilités pour apprendre d'autres langues. Être bilingue signifie être capable de réfléchir sur la langue au bénéfice d'autres langues. »

Cécile Goï
(Université François-Rabelais de Tours)

NICHT NACHEINANDER, SONDERN MITEINANDER

„Der erfolgreiche zeitgleiche Erwerb von zwei (oder mehreren) Sprachen zeigt ganz klar, dass es nicht nötig ist zu warten, bis sich eine Sprache bis zu einem bestimmten Niveau entwickelt hat, bevor eine zweite am Horizont auftauchen darf.“

Rosemarie Tracy
(Universität Mannheim)

JE FRÜHER DESTO BESSER

'The earlier infants are exposed to regular, high-quality input in the target language(s), the stronger is the likelihood for them to develop native-like proficiency in those languages.'

David Li
(Hong Kong Polytechnic University)

10 PAROLES

D'EXPERTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

SUR L'ÉDUCATION PLURILINGUE

Méisproocheg Fréiförderung an de Crèchen

DE BESCHTEN ALTER, FIR SPROOCHEN ZE LÉIEREN



Kanner si vu Gebuert u fähig eng oder méi Sproochen ze léieren. Dat ass wëssenschaftlech bewisen. Wat si méi fréi mat Sproochen a Kontakt kommen, wat et hinne méi liicht fält, déi Sproochen – mee och anerer – ze léieren.

Well kleng Kanner méi Sproochen op eng ganz natierlech an intuitiv Manéier kënne léieren, a well mir hei zu Lëtzebuerg op verschiddesproocheg edukatiivt Personal kënne zeréckgräifen, bitt sech eng eemoleg Chance: mir kënne eise Kanner schonn a ganz jonkem Alter hëlfe, hiert Potential optimal ze notzen an si esou an hirer sproochleger Entwécklung ënnerstëtzen. Si profitéieren dovun net nëmme spéiderhin an der Schoul, mee hiert ganzt Liewe laang.

20 Stonnen Gratisbetreuung fir all Kand vun 1 bis 4 Joer

Fir all Kand dës formidabel Méiglechkeet ze bidden, féiert d'Regierung am Oktober 2017 e Programm fir méisproocheg Fréiförderung an. E kënnt alle Kanner vun 1 bis 4 Joer zegutt, déi eng Crèche oder soss eng Betreuungsstruktur besichen, déi mam Chèque-service accueil schafft. Parallel mat der méisproocheger Fréiförderung kritt all Kand eng gratis Betreuung vun 20 Stonnen d'Woch, 46 Wochen am Joer. Fir Kanner am Précoce gëllt zousätzlech eng eng reduzéiert Zuel vu Gratisstonnen. De Programm fir eng méisproocheg Fréiförderung setzt op Qualitéit an ass Bestanddeel vun engem nationale Referenzkader, ausgericht op eng qualitativ gutt Betreuung vun alle Kanner. E setzt ausserdem op eng enk Partnerschaft mat den Elteren.

Eng spilleresch Approche, déi den natierleche Virwëtz vun de Kanner notzt

Vum Hierscht u ginn d'Kanner an de Crèchë souwuel mat Lëtzebuergesch wéi och mat Franséisch a Kontakt bruecht. Dat op eng spilleresch Manéier, ouni Drock an Zwank, déi hirem Alter an den individuelle Besoinen ugepasst ass. Methode ginn et der vill, a si kënne vun de Crèchë fräi agesat ginn: andeems déi zwou Sproochen an Alldagssituatiounen integréiert ginn, am Spill, mat Spréchercher, Handpoppen, Lidder, asw. Esou ginn d'Kanner an hirem Virwëtz an hirer Freed um Entdecken ënnerstëtzt a spilleresch un d'Sproochen erugefouert.

Déi beschtt Startchancen, am Liewen an an der Schoul

All Kanner profitéieren vun dëser Approche, egal, wéi eng Sprooch se an der Famill schwätzen. Wann Äert Kand doheem Lëtzebuergesch schwätzt, gëtt déi Sprooch natierlech an der Crèche weiderhi gestärkt. Zousätzlech awer kritt Äert Kand duerch de fréie Kontakt mam Franséischen d'Geleeënheet, e méi natierlechen an entspaanten Ëmgang mat där Sprooch ze entwéckelen. Bis et an der Grondschoul Franséisch léiert, huet Äert Kand esou méi dacks d'Geleeënheet an och méi Zäit fir z'entdecken, wéi eng Freed et ka sinn, dës Sprooch ze verstoen a sech doranner auszudrécken. E Kand,

dat doheem kee Lëtzebuergesch schwätzt, kritt duerch d'Familiariséierung mat der Sprooch scho méi fréi d'Méiglechkeet, d'Lëtzebuergesch als gemeinsam Sprooch vun alle Kanner ze léieren an ass besser virbereet, fir spéider an der Grondschoul op Däitsch liesen a schreiwen ze léieren.

D'Sproochen, déi d'Kanner doheem schwätzen, ginn net vernoléisseg. D'Kanner ginn encouragéiert, sech an hirer Familljesprooch auszudrécken. Dat ass wichteg fir d'Entwécklung vun hirer Identitéit a vun hire sproochleche Kapazitéiten. Dës Wäertschätzung mécht virwëtzeg: D'Kanner entwéckelen en Interessi fir verschidde Kulturen an d'Sproochen, déi an hirem Ëmfeld geschwat ginn.

EN BREF

QUOI ?	un programme d'éducation plurilingue dans les crèches
POUR QUI ?	les enfants de 1 à 4 ans
POURQUOI ?	pour soutenir les petits enfants dans la découverte des langues, à un âge où ils sont particulièrement réceptifs
QUAND ?	à partir d'octobre 2017

<http://pe-experts.men.lu>



Chèque-service accueil et gratuité

UN COUP DE POUCE FINANCIER POUR LES JEUNES FAMILLES

Le système du chèque-service accueil est revu pour mieux prendre en compte les différentes situations familiales. Un ensemble de mesures soutiendra davantage les parents dans la construction de leur vie familiale.



À partir du mois d'octobre 2017, les enfants de 1 à 4 ans bénéficieront d'au moins vingt heures d'encadrement gratuites par semaine dans les structures d'accueil qui adhèrent au système du chèque-service accueil (CSA). Par cette mesure, le gouvernement poursuit essentiellement deux objectifs :

D'abord, il s'agit d'un soutien matériel pour les parents à un moment où ils sont financièrement davantage sollicités par l'arrivée de leur enfant. Il s'agit souvent d'un moment charnière de la biographie des jeunes parents pendant lequel ils doivent concilier la prise en charge de leurs jeunes enfants, le lancement de leur carrière

professionnelle et le financement d'un logement. Ainsi, l'allègement financier suscité par la gratuité partielle peut atteindre de quelques euros jusqu'à plus de 800 euros par mois, selon la composition des familles et leur revenu.

Ensuite, cette nouvelle mesure marque un changement de paradigme de la politique éducative du gouvernement. Un encadrement de qualité accrue des enfants permet d'augmenter l'égalité des chances et de succès dans le système éducatif public luxembourgeois. Comme l'école publique est gratuite, il est logique d'introduire progressivement la gratuité au niveau des structures d'accueil de la petite enfance.

TROIS EXEMPLES DE GAINS PAR AN



PARENTS + 2 ENFANTS

exemple sur base d'un revenu par ménage entre 3 997 EUR et 4 996 EUR par mois

Un enfant âgé de 1 an
Un enfant âgé de 3 ans

Gain par an :
5 367 EUR



PARENTS + 3 ENFANTS

exemple sur base d'un revenu par ménage entre 3 997 EUR et 4 996 EUR par mois

Un enfant âgé de 2 ans
Un enfant âgé de 8 ans
Un enfant âgé de 12 ans

Gain par an :
2 283 EUR

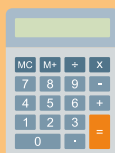


PARENTS + 2 ENFANTS

exemple sur base d'un revenu par ménage entre 6 995 EUR et 7 994 EUR par mois

Un enfant âgé de 2 ans
Un enfant âgé de 8 ans

Gain par an :
3 511 EUR



CALCUL SUR BASE D'UN TARIF CSA DE 6 € / HEURE. Le dépassement éventuel du tarif facturé par la structure d'accueil n'est pas pris en compte.

CALCUL SUR BASE DE L'HYPOTHÈSE SUIVANTE :

Enfant non scolarisé : 45 heures d'encadrement / semaine, pendant 52 semaines par an + 5 repas / semaine

Enfant scolarisé : 15 heures d'encadrement / semaine, pendant 36 semaines d'école

45 heures d'encadrement / semaine, pendant 16 semaines de vacances scolaires + 5 repas par semaine



L'ÉDUCATION PLURILINGUE

20 heures gratuites pour les enfants de 1 à 4 ans

Plus le contact avec une langue se fait tôt, plus son acquisition est facile. Le programme d'éducation plurilingue qui est introduit dans les crèches familiarise votre enfant avec le luxembourgeois et le français pour lui donner les meilleures chances de départ, dans la vie comme à l'école.

Pour offrir les mêmes chances à tous, chaque enfant âgé de 1 à 4 ans (jusqu'à sa scolarisation obligatoire) qui fréquente une structure d'accueil bénéficie de :

20 HEURES SUPPLÉMENTAIRES pendant 46 semaines par année civile, au choix des parents

Ces 20 heures gratuites s'ajoutent aux heures gratuites qui reviennent déjà aux parents dans le cadre du système du CSA.



LE SYSTÈME DU CHÈQUE-SERVICE ACCUEIL

mieux adapté aux réalités des différentes situations familiales

Le calcul de la contribution financière des parents est adapté au revenu du ménage ainsi qu'au nombre d'enfants qui vivent dans le ménage et qui bénéficient d'allocations familiales.

Des heures gratuites supplémentaires

Le nombre d'heures d'accueil gratuites est augmenté au profit des familles.

Ménages avec un revenu

inférieur à 2 x SSM* :

+ 10 heures gratuites / semaine

▶ TOTAL : 13 heures gratuites / semaine

Ménages avec revenu

entre 2 et 3 fois le SSM* :

+ 3 heures gratuites / semaine

▶ TOTAL : 8 heures gratuites / semaine

* SSM = salaire social minimum

Pour les enfants de 0 à 1 an, la participation des parents est plafonnée.

Le forfait de l'accueil est limité à 200 € par semaine.

La participation des parents est plafonnée pendant les vacances scolaires.

Le forfait de l'accueil est limité à 100 € par semaine, à partir de la scolarisation.



À QUELLE AIDE MON ENFANT A-T-IL DROIT ?



ENFANT DE MOINS DE 1 AN

- tarif chèque-service selon revenu
- heures gratuites pour les revenus < 3,5 x SSM
- forfait limité à 200 € par semaine



ENFANT DE 1 AN - ENTRÉE AU CYCLE 1.1

- tarif chèque-service selon revenu
- 20 heures gratuites* de l'éducation plurilingue dans une structure d'accueil
- heures gratuites pour les revenus < 3,5 x SSM
- * pendant 46 semaines



ENFANT À PARTIR DU CYCLE 1.1

- tarif chèque-service selon revenu
- heures gratuites pour les revenus < 3,5 x SSM
- forfait limité à 100 € par semaine pendant les vacances scolaires

Les modifications seront prises en compte automatiquement lors de la facturation des prestations à partir du 2 octobre 2017. Aucune nouvelle démarche auprès de la commune n'est nécessaire.

Pour plus d'informations concernant les nouveaux tarifs, contactez le Helpdesk CSA (8002 1112) ou consulter le site internet www.accueilenfant.lu

KURZ GEFASST

WAS?	finanzielle Entlastung durch kostenlose Betreuungsstunden und Anpassung des Chèque-service accueil
FÜR WEN?	Kinder von 0 bis 12 Jahren, die in einer Kita oder in einer Maison relais betreut werden
WARUM?	um junge Familien in der Rush-Hour ihres Lebens besser zu unterstützen
WANN?	ab Oktober 2017

Q <http://pe.men.lu>

Cycle 1 et au-delà

UNE NOUVELLE APPROCHE POUR L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

Première étape de l'école fondamentale, le cycle 1 est une charnière importante entre la famille, la crèche et l'entrée à l'école fondamentale. À partir de la rentrée 2017-2018, l'initiation à la langue française s'ajoute aux missions du cycle 1.



Les études scientifiques le confirment : la petite enfance, jusqu'à 6-7 ans, est un âge particulièrement propice à l'apprentissage des langues. Le jeune enfant mis en contact avec plusieurs langues a plus de facilités à apprendre ces langues et à développer des compétences cognitives (comparer, analyser ...). Cet avantage l'accompagnera toute sa vie.

Pour saisir cette formidable chance, un programme d'éducation plurilingue est introduit dans les crèches (voir p. 10-11). Pour garantir cohérence et continuité, l'apprentissage du français au cycle 1 de l'école fondamentale, voire aux cycles suivants, est également adapté.

L'initiation au français, une nouvelle mission du cycle 1

À partir de la rentrée 2017-2018, l'initiation à la langue française s'ajoute officiellement aux missions du cycle 1. Tous les enfants en profitent, que ce soit leur premier contact avec cette langue ou qu'ils aient déjà bénéficié d'un encadrement plurilingue à la crèche. À l'éducation précoce et préscolaire, votre enfant a un accès naturel et décontracté au

français, à travers des activités à caractère ludique.

Votre enfant profite en moyenne de trois activités planifiées par semaine : l'institutrice raconte une histoire, chante une chanson avec les enfants, lit un livre à voix haute, encourage les enfants à comparer des expressions dans différentes langues ... Chaque enfant peut évoluer à son rythme, c'est pourquoi aucun niveau socle à atteindre n'est fixé.

L'apprentissage du français oral dès le début du cycle 2

Dans le même but de permettre à votre enfant de progresser de manière cohérente, l'apprentissage du français oral sera poursuivi, à partir de 2018-2019, dès le 1^{er} trimestre du cycle 2.1. (Jusqu'à présent, il était introduit au cycle 2.2, après les vacances de carnaval). Tout au long du cycle 2, l'accent sera mis sur la production et la compréhension orales.

Plus de temps pour développer les compétences orales

Par rapport au système actuel, les compétences communicatives sont donc davantage développées, au cycle 1 comme au cycle 2. Les jeunes enfants disposent ainsi de

plus de temps pour acquérir des compétences orales avant d'être initiés au français écrit. Cette approche suscitera davantage leur envie de s'exprimer librement. Donner le goût d'une langue est en effet le meilleur investissement possible pour son apprentissage et sa maîtrise.

L'apprentissage systématique du français écrit continue d'être introduit au cycle 3.1.

Du cycle 1 au lycée : programmes et matériels didactiques adaptés

La réforme de l'apprentissage du français garantira une meilleure cohérence entre les programmes et matériels didactiques à travers le parcours scolaire de votre enfant.

À partir de la rentrée 2017-2018, de nouveaux matériels didactiques sont mis à l'essai aux cycles 1 et 2. C'est en 2018-2019 que l'apprentissage du français oral sera généralisé dans toutes les classes du cycle 2.1. Le ministère a également commencé à adapter les concepts, programmes et matériels didactiques pour les cycles 3 et 4 de l'école fondamentale, de même que pour les classes inférieures de l'enseignement secondaire classique et général.

UNE APPROCHE PLURILINGUE AU CYCLE 1

L'éducation plurilingue au cycle 1 repose sur trois piliers :

Le luxembourgeois, langue commune de tous les enfants, continue d'être la principale langue de communication dans la classe. Au cycle 1, votre enfant apprend à comprendre le luxembourgeois oral et à s'exprimer dans cette langue, comme le prévoit le plan d'études.

L'initiation au français oral s'ajoute aux missions du cycle 1, en cohérence avec le programme d'éducation plurilingue introduit dans les crèches en octobre 2017.

Les langues parlées en famille sont valorisées. Les enfants sont encouragés à s'exprimer dans leur langue pour construire des ponts avec les langues de l'école, et éveiller ainsi leur curiosité et leur intérêt pour les cultures et les langues parlées dans leur entourage.

KURZ GEFASST

WAS?	Einführung der französischen Sprache im Zyklus 1 und Anpassung in den darauffolgenden Zyklen
WARUM?	um Ihrem Kind das progressive Erlernen der französischen Sprache zu erleichtern
WANN?	ab Schulanfang 2017-2018

 <http://fondamental.men.lu>

Les quatre phases de l'apprentissage du français à l'école luxembourgeoise :

CYCLES 1 ET 2 DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE : phase d'exploration ▼

CYCLES 3 ET 4 DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE : phase d'approfondissement ▼

CLASSES INFÉRIEURES DU LYCÉE : phase de consolidation ▼

CLASSES SUPÉRIEURES DU LYCÉE : phase de perfectionnement

Eine Anlaufstelle für Eltern und Lehrkräfte

15 REGIONALE DIREKTIONEN

Aus den Inspektoratsbezirken werden 15 regionale Direktionen. Mit der neuen Organisation wird es leichter, den richtigen Ansprechpartner rund um die Schule und Ihr Kind zu finden.

Warum werden die regionalen Direktionen eingeführt?

Seit der Grundschulreform von 2009 haben sich die Aufgaben des Inspektorats vervielfältigt. Einige Inspektoren mussten zehn bis zwölf Schulen beaufsichtigen. Ein in der Region verankertes Team, das die Bedürfnisse der Grundschüler vor Ort kennt, kann diese breit gefächerten Aufgaben besser wahrnehmen als ein einzelner Inspektor. Deshalb war eine Reform unumgänglich. Die Direktionen koordinieren die Beschulung von Kindern mit (sonderpädagogischem) Förderbedarf und begleiten die Umsetzung der Schulentwicklungspläne (*plans de développement scolaire* - siehe S. 24-25). Durch eine regionale Vernetzung der Schulen können zudem Ideen und Erfahrungen aus pädagogischen Projekten besser ausgetauscht werden, was letztlich eine bessere Schulentwicklung ermöglicht.

Wie setzen sich die neuen Direktionen zusammen?

Je nach Region setzen sich die Direktionsmannschaften aus einem Direktor und zwei bis vier stellvertretenden Direktoren zusammen.

Was ändert sich in der Betreuung für Kinder mit (sonderpädagogischem) Förderbedarf?

Die multiprofessionellen Teams (*équipes multi-professionnelles*) werden künftig *équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques* heißen und den Regionaldirektionen unterstellt sein.

So wird sichergestellt, dass die Hilfe schneller bei den Kindern ankommt, dort, wo in der Region Bedarf besteht. In jeder Regionaldirektion ist ein beigeordneter Direktor für die Koordination der Beschulung von Kindern mit (sonderpädagogischem) Förderbedarf zuständig. Er leitet die *Commission d'inclusion scolaire*. Zusätzlich werden 150 spezialisierte Lehrkräfte eingestellt, die vor Ort, also in der Schule, mit den betroffenen Kindern arbeiten und sie ihren Bedürfnissen entsprechend unterstützen (siehe S. 20-21).

Was ändert sich für die Eltern mit der Einführung der Direktionen konkret?

Durch eine klare Aufgabenaufteilung innerhalb der Direktionen wird sowohl für Sie als Eltern als auch für die Lehrkräfte klarer erkennbar, an wen Sie sich bei konkreten Fragen oder Problemen wenden können. Die neuen Direktionen sollen zudem in Zukunft als *guichet unique* funktionieren, d. h. als zentrale Empfangsstelle, von der aus Sie schnell und wirksam an den richtigen Ansprechpartner weitergeleitet werden.

Wann kann ich auf die Dienste der neuen Direktionen zurückgreifen?

Bei Fragen, die die schulische Laufbahn Ihres Kindes betreffen, können Sie die Direktion Ihrer Region kontaktieren. Als Eltern eines Kindes mit (sonderpädagogischem) Förderbedarf können Sie sich in Zukunft an das für diesen Bereich zuständige Direktionsmitglied wenden.



WO FINDE ICH DIE FÜR MEINE GEMEINDE ZUSTÄNDIGE DIREKTION?

Die Telefonnummern und E-Mail-Adressen der einzelnen Direktionen sind online verfügbar unter <http://fondamental.men.lu>

RÉGION LUXEMBOURG

COMMUNE : LUXEMBOURG

DIRECTRICE : FRANÇOISE WELBES

ADRESSE : 3-5, RUE A. LUMIÈRE, L-1950 LUXEMBOURG

RÉGION MAMER

COMMUNES : BERTRANGE, KEHLEN, KOERICH, KOPSTAL, MAMER, STEINFORT, STRASSEN

DIRECTRICE : MARIE-PAULE GREISCH

ADRESSE : 17 A, RTE DE LONGWY, L- 8080 BERTRANGE



RÉGION PÉTANGE

COMMUNES : DIPPACH, GARNICH, KÄERJENG, PÉTANGE

DIRECTEUR : MARCO WEINTZEN

ADRESSE : 33, RUE J.B. GILLARDIN, L- 4735 PÉTANGE

RÉGION DIFFERDANGE

COMMUNE : DIFFERDANGE

DIRECTEUR : MARC BODSON

ADRESSE : 23, GRAND RUE, L-4575 DIFFERDANGE

RÉGION SANEM (BELVAL)

COMMUNES : LEUDELANGE, MONDERCANGE,

RECKANGE-SUR-MESS, SANEM, SCHIFFLANGE

DIRECTEUR : PHILIPPE KLOOS

ADRESSE : 1, BD PORTE DE FRANCE, L-4360 ESCH-BELVAL

RÉGION ESCH/ALZETTE

COMMUNE : ESCH/ALZETTE

DIRECTEUR : GEORGES NEY

ADRESSE : 39, RUE N. MANDELA, L-4035 ESCH/ALZETTE

RÉGION DUDELANGE

COMMUNES : DUDELANGE, KAYL, RUMELANGE

DIRECTEUR : JOËL MISCHAUX

ADRESSE : 20 D, RUE DES ÉCOLES, L-3461 DUDELANGE

RÉGION BETTEMBOURG

COMMUNES : BETTEMBOURG, FRISANGE, HESPERANGE, ROESER, WEILER-LA-TOUR

DIRECTEUR : JEAN-PAUL WELTER

ADRESSE : 21, RUE D'ESCH, L-4392 PONTPIERRE

RÉGION REMICH

COMMUNES : BOUS, CONTERN, DALHEIM, LENNINGEN, MONDORF-LES-BAINS, REMICH, SANDWEILER, SCHENGEN, STADTBREDIMUS, WALDBREDIMUS

DIRECTEUR : MARCO SUMAN

ADRESSE : 12, RTE DE MONDORF, L-5552 REMICH

RÉGION GREVENMACHER

COMMUNES : BECH, BETZDORF, BIWER, FLAXWEILER, GREVENMACHER, MANTERNACH, MERTERT, NIEDERANVEN, SCHUTTRANGE, WORMELDANGE

DIRECTEUR : JOA BAUM

ADRESSE : 2A, AV. PRINCE HENRY, L-6735 GREVENMACHER

RÉGION ECHTERNACH

COMMUNES : BEAUFORT, BERDORF, CONSDORF, ECHTERNACH, HEFFINGEN, JUNGLINSTER, MOMPACH, ROSPORT, WALDBILLIG

DIRECTEUR F. F. : ROBERT BRACHMOND

ADRESSE : 25, PLACE DU MARCHÉ, L-6460 ECHTERNACH

RÉGION MERSCH

COMMUNES : BISSEN, FISCHBACH, LAROCLETTE, LINTGEN, LORENTZWEILER, MERSCH, NOMMERN, STEINSEL, WALFERDANGE

DIRECTRICE : ROMAINE THEISEN

ADRESSE : 5, RUE DES PRÈS, L-7561 MERSCH

RÉGION REDANGE

COMMUNES : BECKERICH, BOEVANGE-SUR-ATTERT, ELL, GROSBOUS, HOBSCHEID, MERTZIG, PRÉIZERDAUL, RAMBROUCH, REDANGE, SAEUL, SEPTFONTAINES, TUNTANGE, USELDANGE, VICTHEN, WAHL

DIRECTEUR : PATRICK MERGEN

ADRESSE : 74, GRAND RUE, L-8510 REDANGE

RÉGION NORDSTAD

COMMUNES : ÄERENZDALLGEMENG, BETTENDORF, BOURSCHEID, COLMAR-BERG, DIEKIRCH, ERPELDANGE, ETTTELBRUCK, FEULEN, PARC HOSINGEN, PUTSCHEID, REISDORF, SCHIEREN, TANDEL, VIANDEN

DIRECTEUR : GÉRARD ROETTIGERS

ADRESSE : 7, AV. DE LA GARE, L-9233 DIEKIRCH

RÉGION WILTZ

COMMUNES : BOULAIDE, CLERVAUX, ESCH-SUR-SÛRE, GOESDORF, KIISCHPELT, LAC DE LA HAUTE-SÛRE, TROISVIERGES, WEISWAMPACH, WILTZ, WINCRANGE, WINSELER

DIRECTEUR : MARC SCHREINER

ADRESSE : VILLA SIMON 8, AV. NIC KREINS, L-9536 WILTZ

EN BREF

QUOI ?	15 directions de région remplacent les arrondissements d'inspection
POUR QUI ?	les parents et les acteurs des écoles
POURQUOI ?	pour une meilleure répartition des ressources
QUAND ?	à partir de 2017-2018



„Leben und Gesellschaft“ in der Grundschule

WAS LERNT IHR KIND IM NEUEN FACH?

Ein Jahr nach der Einführung in der Sekundarschule wird nun auch in der Grundschule der Religions- und Moralunterricht durch das neue Fach „Leben und Gesellschaft“ ersetzt.

Die Schule hat in unserem zunehmend multikulturellen Land die Aufgabe, die heranwachsende Generation auf die Herausforderungen der Demokratie des 21. Jahrhunderts vorzubereiten. „Leben und Gesellschaft“ soll allen Kindern helfen, ihre eigene Sicht auf die Welt aufzubauen und die der anderen zu respektieren. Mit der Einführung des einheitlichen Faches werden alle Schüler unabhängig von ihrer Konfession zusammen unterrichtet, anstatt wie bisher getrennt. Dieser Zusammenhalt ist wichtig für die Klassengemeinschaft, aber auch für die Gesellschaft.

Gemeinsam diskutieren die Kinder über die großen Fragen des Lebens und gesellschaftlich relevante Themen. Ihr Kind lernt unterschiedliche kulturelle, philosophische und religiöse Denkrichtungen kennen. Politische Ereignisse oder andere aktuelle Themen, aber auch persönliche Fragestellungen, die die Schüler besonders beschäftigen, fließen in den Unterricht ein. Ihr Kind wird angeregt, eigenständig über all diese Themen nachzudenken und sie auch kritisch zu hinterfragen. Respekt und Aufgeschlossenheit sowie Glaubens- und Meinungsfreiheit, auch seitens des Lehrers oder der Lehrerin, stehen dabei im Vordergrund.

Die Lernmethode ist schülerzentriert und gibt Ihrem Kind die Gelegenheit, sich aktiv am Unterricht zu beteiligen. Indem es seine eigenen Erfahrungen einbringt, lernt Ihr Kind die verschiedenen Themen selbst zu erfassen; es lernt zu argumentieren und zu debattieren.

Vorrangiges Ziel ist immer, dass Ihr Kind sich eine eigene Meinung bilden und sich somit später zu einem offenen, verantwortungsbewussten, selbstbestimmten Bürger entwickeln kann, der die Gesellschaft mitgestaltet. In dem neuen Fach wird sich Ihr Kind mit sechs verschiedenen Lernfeldern auseinandersetzen:



ICH



ICH UND DIE ANDEREN



**LEBENSFORMEN, WELT
UND GESELLSCHAFT**



MENSCH, NATUR UND TECHNIK



KULTUR UND KOMMUNIKATION



GROßE FRAGEN

Diese Lernfelder haben alle einen Bezug zum Zusammenleben; sie bilden den roten Faden des Faches über alle Klassen hinweg, von der Grundschule bis zur Sekundarschule. Für jede Klasse werden sie in Unterthemen aufgliedert und altersgerecht bearbeitet.

Für das neue Fach in der Grundschule wurden ein Lehrplan, ein Lehrbuch sowie pädagogische Handreichungen entwickelt. Unterrichtet wird das neue Fach von Lehrern und Lehrerinnen, die eine entsprechende Fortbildung absolviert haben. Diese wird am *Institut de formation de l'Éducation nationale* (IFEN) angeboten.

BEISPIEL:

Thema „Ich“: Was lernt Ihr Kind im Zyklus 2?



ICH

Das unmittelbare soziale Umfeld beschreiben und dieses mit dem Umfeld der Klassenkameraden vergleichen

Beschreiben, wie es wäre, wenn man in einem entfernten, fremden Land oder in einer anderen Zeit leben würde

Tätigkeiten im Tagesablauf hier und anderswo bzw. in unterschiedlichen religiösen Gemeinschaften zusammen beschreiben und miteinander vergleichen

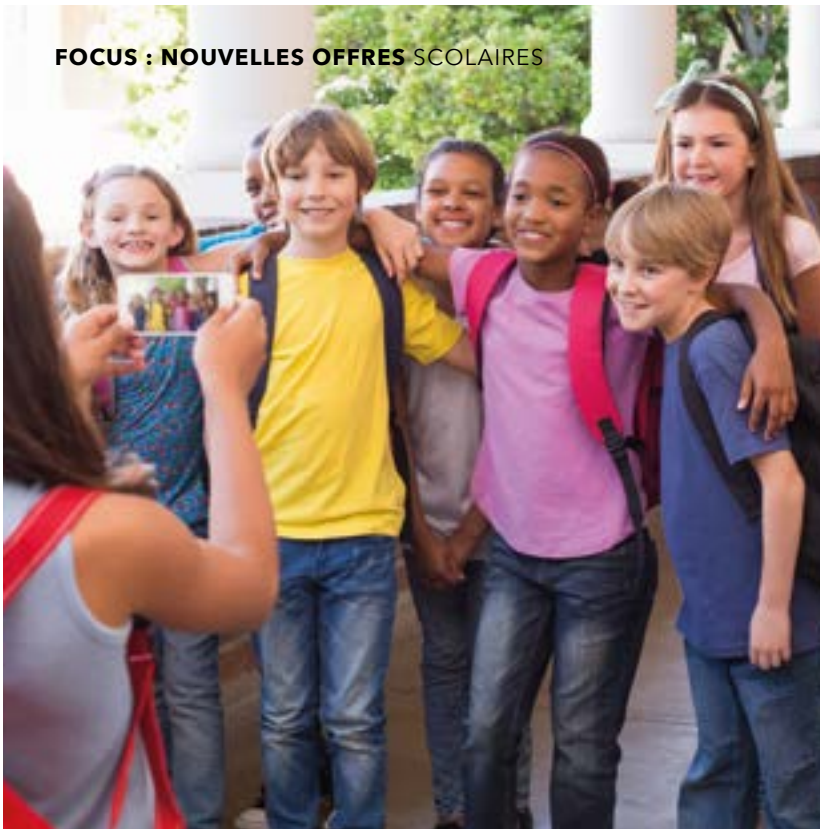
Regeln für den respektvollen Ablauf von bestimmten Gemeinschaftsaktivitäten benennen und befolgen

EN BREF

QUOI ?	le cours « Vie et société » remplace les cours d'instruction religieuse et morale
POUR QUI ?	tous les élèves de l'école fondamentale
POURQUOI ?	pour favoriser le dialogue, construire un vivre-ensemble, apprendre le respect des différences
QUAND ?	à partir de la rentrée 2017-2018



www.vieso.lu



IN keinem anderen europäischen Land sind die Einwohner so sprachgewandt wie in Luxemburg. Das hat der jüngste Eurobarometer der EU-Kommission erneut unterstrichen. Damit dies so bleibt, legt unser Schulsystem weiterhin großen Wert auf den Sprachunterricht.

Sprachbegabte Schüler sollen nach wie vor den Anspruch haben, mehrere Sprachen auf einem sehr hohen Niveau zu lernen. Deshalb bleibt das aktuelle Angebot in den klassischen Sekundarschulen erhalten. Aber auch Kinder, die nicht alle Schulsprachen gleich gut beherrschen oder die erst während ihrer Schullaufbahn in unser Land kommen, sollen eine faire Chance haben, einen Abschluss zu erlangen und Zugang zu weiterführenden Studien zu bekommen. Um diese Ziele miteinander zu vereinbaren und allen Kindern und Jugendlichen gerecht zu werden, wird das Sprachenangebot in der öffentlichen Schule weiterhin ausgebaut.

Unterschiedliche Schulen für unterschiedliche Schüler

EIN BREITERES SPRACHENANGEBOT IN DER ÖFFENTLICHEN SCHULE

Um allen Schülern gute Zukunftschancen zu bieten, muss sich die Luxemburger Schule breiter aufstellen – auch, was die Unterrichtssprachen angeht.

ÉCOLE INTERNATIONALE DIFFERDANGE & ESCH/ALZETTE

FRANZÖSISCH, ENGLISCH ODER DEUTSCH

Seit der Eröffnung der École internationale de Differdange im September 2016 bietet die öffentliche Schule einen Unterricht an, der auf den Programmen der Europaschulen beruht und zum entsprechenden Diplom führt. Im Gegensatz zu den anderen Europaschulen ist die EIDD allen Schülern ohne Einschreibungsgebühren zugänglich. Das Angebot umfasst Grundschul- und Sekundarschulklassen, das *régime préparatoire* und *classes d'accueil*.

In Differdingen bietet die EIDD eine französischsprachige und eine englischsprachige Sektion an. Je nach Wahl werden außer den Sprachfächern sämtliche Fächer in Französisch oder in Englisch unterrichtet. Als zweite Sprache kann der Schüler zwischen Französisch, Deutsch, Englisch und Portugiesisch wählen. Als dritte Sprache stehen Französisch, Deutsch und Englisch zur Auswahl. Aufgrund ihrer Wichtigkeit als Integrationssprache lernen alle Schüler Luxemburgisch, sowohl in der Grund- als auch in der Sekundarstufe.

AUS EIDD WIRD EIDE: NEUE ZWEIGSTELLE IN ESCH/ALZETTE

Wegen der großen Nachfrage wurde das Angebot der EIDD bereits erweitert. Neben Differdingen werden ab September 2017 auch im Victor-Hugo-Gebäude in Esch/Alzette eine französischsprachige und eine englischsprachige Sektion angeboten.

Neu in Esch ist zudem eine deutschsprachige Sektion, die 2017-2018 im Sekundarbereich angeboten wird.

MITTELFRTISTIG AUCH VORSCHULKLASSEN

Mittelfristig wird die École internationale Differdange & Esch/Alzette auch Vorschulklassen in Französisch, Englisch und Deutsch anbieten. So werden in Zukunft Kinder ihre gesamte Schullaufbahn innerhalb der gleichen Sprachensektion absolvieren können.

Mehr Informationen unter www.eide.lu

LES CLASSES DU BAC INTERNATIONAL EN ANGLAIS ÉTENDUES

À l'Athénée de Luxembourg, les classes du bac international en langue anglaise, qui fonctionnaient déjà à partir de la classe de 4^e, sont étendues aux classes inférieures. Elles permettent aux élèves qui ont une excellente maîtrise de l'anglais de suivre des études secondaires dans cette langue et de se préparer aux études universitaires dans les pays anglo-saxons.

Plus d'informations sous www.al.lu

EUROPÄISCHE KLASSEN AUCH BALD IM ZENTRUM UND IM NORDEN

Nach Differdingen und Esch/Alzette sollen auch europäische Klassen in der öffentlichen Schule im Zentrum und im Norden des Landes angeboten werden. Für das Schuljahr 2018-2019 sind eine englischsprachige und eine deutschsprachige Sektion im Lënster Lycée in Junglinster sowie eine deutschsprachige Sektion im Lycée Edward Steichen in Clerf geplant.

DES CLASSES PRIMAIRES ANGLOPHONES À LUXEMBOURG-VILLE

À partir de la rentrée 2017-2018, le Lycée Michel Lucius offre des classes anglophones au niveau de l'enseignement primaire. Elles fonctionnent à Luxembourg-ville, au quartier Belair, en plus des classes du secondaire, déjà en place au Limpertsberg.

Les classes anglophones du Lycée Michel Lucius répondent aux besoins des élèves qui ne résident que temporairement au Luxembourg et qui partiront ensuite continuer leur parcours scolaire dans un autre pays. Le parcours mène aux « GCSE » et « iGCSE » (« *General Certificate of Secondary Education* » et « *International General Certificate of Secondary Education* »), ainsi qu'aux « AS-Levels » et « A-Levels » (« *Advanced Subsidiary Levels* » et « *Advanced Levels* »).

Plus d'informations sous www.lml.lu

DIPLÔMES INTERNATIONAUX

Baccalauréat européen

ÉCOLES PUBLIQUES :
École internationale
Differdange & Esch/Alzette :
français, anglais, allemand

EN 2018-2019 :
Lënster Lycée : anglais et allemand
Lycée E. Steichen à Clervaux : allemand

ÉCOLES EUROPÉENNES :
Luxembourg I Kirchberg :
bulgare, néerlandais, estonien, finnois,
letton, lithuanien, polonais, portugais,
espagnol, suédois

Luxembourg II Bertrange/Mamer :
tchèque, danois, grec, hongrois, italien,
maltais, roumain, slovène, slovaque et croate

Bac international

ÉCOLES PUBLIQUES :
Lycée technique du Centre : français
Athénée de Luxembourg : anglais

ÉCOLES PRIVÉES :
École Waldorf : français
International School of Luxembourg :
anglais

A-level (English)

ÉCOLE PUBLIQUE :
Lycée Michel Lucius

ÉCOLE PRIVÉE :
St. George's International School

Baccalauréat français

Deutsches Abitur

ÉCOLE PUBLIQUE :
Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum

ÉCOLE PRIVÉE :
Lycée Vauban

TROIS FORMATIONS PROFESSIONNELLES ANGLOPHONES

À partir de la rentrée scolaire 2017-2018, le Lycée technique privé Émile Metz offre la classe de 10^e de trois formations de technicien en langue véhiculaire anglaise : électrotechnique, informatique et mécanique générale.

Plus d'informations sous www.ltpem.lu

APPRENDRE LE CHINOIS AU LYCÉE

L'Athénée organise désormais des cours de chinois mandarin intégrés à l'horaire régulier, parallèlement aux cours de latin. Ils sont offerts en 6^e dès la rentrée 2017-2018, à raison de 6 heures par semaine, puis successivement étendus aux autres classes dans les années à venir.

IN SHORT

WHAT?	new international classes in Luxembourg's public school
FOR WHOM?	for all interested students
WHY?	in response to the rapidly growing diversity of Luxembourg's school population
WHEN?	continually

www.men.lu

Une prise en charge à trois niveaux

LES ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS OU SPÉCIFIQUES



Pour apporter une réponse plus ciblée et plus rapide aux besoins des élèves qui font face à une déficience physique ou mentale, un trouble du comportement, des difficultés d'apprentissage ou une précocité intellectuelle, la prise en charge de ces enfants et jeunes est réorganisée.

Garantir la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques dans le système scolaire « régulier », là où cette inclusion est possible et souhaitée par les parents, à l'enseignement fondamental comme au lycée : tel est le principe de l'inclusion qui figure dans la loi depuis 1994. Le Luxembourg affiche un bon taux d'inclusion : le pourcentage des élèves scolarisés dans des écoles spécialisées est

inférieur à 1 % de la population scolaire. Pour encore mieux répondre aux besoins des enfants, la réforme met en place une offre cohérente, qui couvre tout le pays. Le nouveau dispositif s'articule sur trois niveaux : **local**, dans les écoles ; **régional**, au niveau des directions de région (voir p. 14-15) et **national**, avec huit centres de compétences spécialisés. Il prévoit une concertation avec les services d'aide à l'enfance et les structures d'éducation et d'accueil (maison relais, crèche ...). La décision finale quant au mode de scolarisation et de prise en charge revient – comme c'est déjà le cas actuellement – aux parents.

Au niveau local

Pour soutenir les élèves qui nécessitent un encadrement spécifique dans les classes, 150 instituteurs spécialisés sont recrutés sur quatre ans dans l'enseignement fondamental. Ils interviennent directement dans les écoles, auprès des élèves, aux côtés des enseignants. Pour permettre autant que possible aux élèves de continuer à fréquenter l'enseignement régulier, chaque école fondamentale et chaque lycée doivent en outre élaborer leur propre concept d'inclusion (voir p. 20-21). Dans chaque lycée, une commission d'inclusion est mise en place pour définir et accompagner la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques de l'établissement.

Au niveau régional

À l'enseignement fondamental, l'équipe multi-professionnelle actuelle est réorganisée en équipe de soutien aux élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB). Elle est renforcée en personnel et placée sous la responsabilité d'un directeur adjoint auprès de la direction de région. L'ESEB conseille les enseignants et peut assurer elle-même une prise en charge ambulatoire.

La commission d'inclusion existante est elle aussi redéployée au niveau régional et s'ouvre aux structures d'accueil (maison relais, crèche ...). La nouvelle commission d'inclusion définit la prise en charge des élèves qui en ont besoin, soit



à la demande des parents, soit à la demande de l'enseignant ou d'un représentant de la maison relais, et pour autant que les parents aient marqué leur accord. Le but est de présenter un premier diagnostic dans les quatre semaines qui suivent le signalement d'un enfant.

Au niveau national

Pour compléter le dispositif au niveau national, huit centres de compétences spécialisés sont créés. Cinq se fondent sur des structures existantes et trois centres seront nouvellement créés (voir ci-contre). Ils auront chacun leur propre direction et fonctionneront en réseau. Une Commission nationale d'inclusion remplacera l'actuelle Commission médico-psycho-pédagogique nationale et agira comme autorité de référence.

À qui s'adresser en tant que parent ?

Pour un enfant en crèche : aux éducateurs, au pédiatre ou aux consultations de dépistage proposées par le ministère de la Santé

Pour un enfant scolarisé à l'école fondamentale : à l'enseignant titulaire de la classe, au directeur de région, à l'équipe de soutien aux élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB), aux futurs centres de compétences nationaux spécialisés

Pour un jeune scolarisé au lycée : au régent de la classe, à la commission d'inclusion du lycée, aux futurs centres de compétences nationaux spécialisés

KURZ GEFASST

WAS?	zusätzliche Mittel und Ressourcen für die Betreuung von Schülern mit Förderbedarf
FÜR WEN?	alle Kinder und Jugendliche mit (sonderpädagogischem) Förderbedarf
WARUM?	um jedem Schüler je nach Bedarf gezielter und schneller helfen zu können
WANN?	ab dem Schuljahr 2017-2018

www.men.lu



L'école à l'ère du numérique

EN ROUTE VERS LE « MOBILE LEARNING »

Les compétences numériques sont indispensables. L'école prépare votre enfant à vivre et à travailler dans une société qui s'appuie largement sur les nouvelles technologies.

Depuis 2015, la stratégie « *digital(4)education* » vise à faire entrer l'école luxembourgeoise pleinement dans le 21^e siècle. Les plus-values du numérique à l'école sont nombreuses : les méthodes d'enseignement peuvent être variées en fonction des besoins des élèves, les apprentissages sont améliorés grâce à de nouvelles ressources pédagogiques ... Les élèves des écoles fondamentales et des lycées en profitent directement, avec l'accès à de nombreux programmes et des applications d'apprentissage gratuites, mais aussi avec la mise à disposition de tablettes numériques.

Au lycée : des iPad pour enseigner et apprendre

L'utilisation d'un support numérique mobile améliore la créativité et l'autonomie de votre

enfant, de même que la collaboration des élèves entre eux. L'enseignement peut aussi être plus facilement adapté aux besoins individuels des élèves et à leur rythme de progression. En plus, le numérique donne à tous les élèves les mêmes chances d'accéder à des ressources pédagogiques de qualité.

À partir de la rentrée 2017-2018, le ministère met des iPad à la disposition des élèves de l'enseignement secondaire. Peuvent en bénéficier les classes pour lesquelles les lycées ont développé un concept pédagogique adéquat et qui sont donc prêtes à adapter leurs méthodes d'enseignement à ce nouveau support.

À terme, il est prévu de généraliser l'introduction de tablettes pour aboutir à une tablette pour chaque élève (« *one2one* »), et en faire un outil d'apprentissage au service de tous les lycéens.

Les tablettes sont louées aux élèves pour une modique somme avec possibilité de rachat au bout de 4 ans. L'introduction des iPad se base sur l'expérience acquise depuis plusieurs années dans une série de lycées qui ont déjà emprunté la voie du support numérique, avec le soutien et l'accompagnement du ministère. Actuellement, plus d'un millier d'iPad sont déjà en circulation.

Des programmes d'apprentissage innovants et gratuits

Pour que les enseignants et les élèves puissent tirer profit des opportunités offertes par le numérique, le ministère est en train de digitaliser les manuels scolaires, de développer de nouvelles ressources numériques, de mettre au point des

applications mobiles, ... Plusieurs produits ont déjà vu le jour : oli.education.lu, une plateforme d'apprentissage pour l'enseignement fondamental, babel-bubble, un outil multilingue pour enrichir le vocabulaire des élèves du cycle 1 et du cycle 2, MathemaTIC (*voir plus loin*), ... autant de matériels multimédias modernes dont disposent les élèves pour apprendre et s'exercer, en classe comme à la maison.

Par ailleurs, tous les élèves de l'école fondamentale et de l'enseignement secondaire, de même que les enseignants, ont accès gratuitement à Office 365 et à ses nombreuses applications : Word, PowerPoint, Excel ... Plus de 25 000 utilisateurs profitent déjà de cette offre.

MathemaTIC : apprendre les maths autrement

MathemaTIC.lu est une plateforme en ligne qui permet à votre enfant d'apprendre les mathématiques d'une manière innovante. En 2017-2018 peuvent en profiter les élèves des cycles 3 et 4 de l'école fondamentale, ainsi que ceux des classes de 7^e et 6^e des lycées. MathemaTIC fonctionne sur PC, tablette et smartphone.

MathemaTIC prend en compte le rythme de progression et les besoins individuels de votre enfant. L'outil est accessible 24h/24, 7jours/7 et se fonde sur les programmes scolaires officiels. MathemaTIC est disponible en quatre langues pour permettre à tous de comprendre les opérations à effectuer : allemand, français, portugais, anglais. L'enseignant peut ainsi suivre les progrès de votre enfant en temps réel.

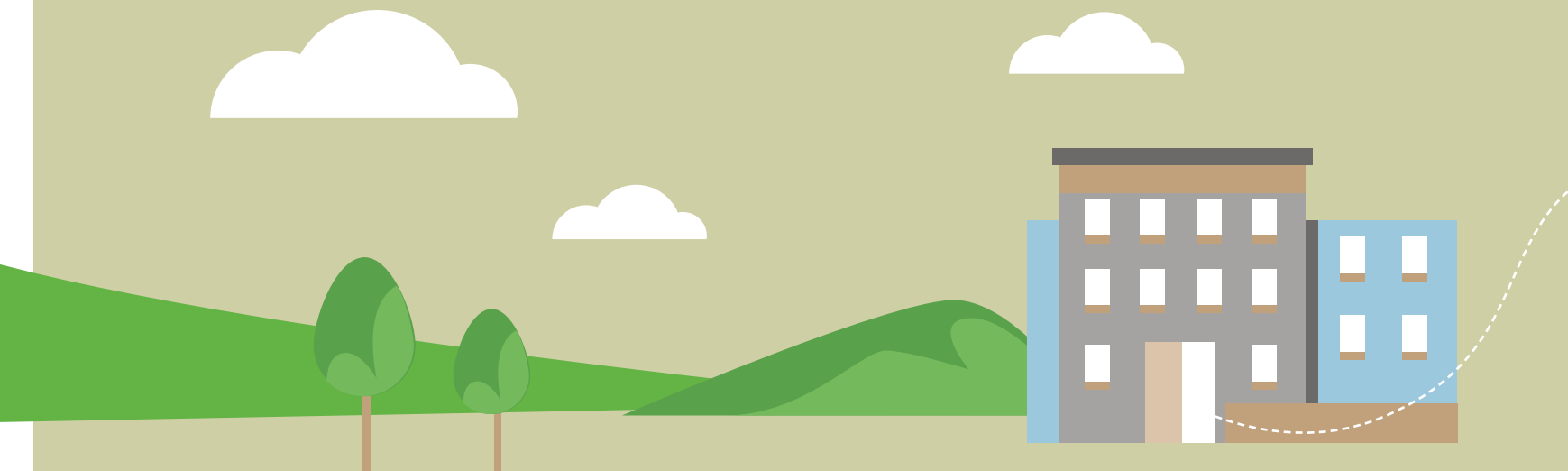
KURZ GEFASST

WAS?	Schulbücher und andere Lehrmittel werden nach und nach an das digitale Zeitalter angepasst
FÜR WEN?	alle Schüler der Luxemburger Schule
WARUM?	damit die Schüler lernen, die vielfältigen, kreativen Möglichkeiten der neuen Medien zu nutzen
WANN?	durchgehend

www.men.lu et www.mathematic.lu

Plans de développement scolaire

DES DÉMARCHES ESSENTIELLES POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES



À partir de la rentrée 2017-2018, chaque école et chaque lycée élaborent un plan de développement scolaire. Ils y définissent leurs propres démarches dans les domaines essentiels pour la réussite de leurs élèves.

C'est au niveau des écoles et des lycées que se joue la réussite de votre enfant. C'est là que ses besoins individuels peuvent le mieux être pris en compte. De nombreux établissements scolaires ont déjà choisi la voie de l'innovation pour répondre aux défis de leur population scolaire. Pour encourager cet élan et pérenniser ces initiatives, le plan de développement de l'établissement scolaire (PDS) a été mis en place.

Le PDS fédère donc les efforts que fournissent les écoles et les lycées dans l'intérêt de leurs élèves. Pour offrir à tous ses élèves la meilleure qualité d'enseignement et d'encadrement possible, chaque établissement doit établir ses propres démarches dans une série de domaines essentiels pour la réussite. Six domaines sont prévus pour les écoles fondamentales et sept pour les lycées (*voir page suivante*).

Pour chacun de ces domaines, les objectifs nationaux sont définis dans un cadre de référence. Les écoles et lycées sont autonomes pour choisir les pratiques les mieux adaptées aux besoins de leur population d'élèves.

Un plan qui implique tous les partenaires

Le plan de développement de l'établissement scolaire prévoit la collaboration des enseignants et de tous les partenaires de l'école, dont les parents d'élèves.

Pour établir le PDS, les écoles commencent par faire un état des lieux de ce qui existe et documentent l'offre scolaire, les traditions, l'histoire de l'école, son environnement, son ancrage dans la commune, la composition de la population d'élèves ... Le but est de détecter les forces et les faiblesses de l'organisation de l'école, pour garder ce qui marche bien et améliorer les points faibles.

De cet état des lieux découlent les priorités auxquelles l'école se consacrera, les objectifs à atteindre et les stratégies à déployer. La loi fixe les domaines essentiels à traiter absolument, mais chaque école est libre d'y ajouter les domaines qui lui semblent indispensables.

KURZ GEFASST

WAS?	Einführung eines Schulentwicklungsplans in allen Grund- und Sekundarschulen
FÜR WEN?	die Schulgemeinschaft, allen voran die Schüler
WARUM?	um den Schulen zu ermöglichen, sich autonom weiterzuentwickeln und gezielter auf die Bedürfnisse ihrer Schüler einzugehen
WANN?	ab Schulanfang 2017-2018

Q www.men.lu

Les démarches en un coup d'œil

À L'ÉCOLE FONDAMENTALE ET AU LYCÉE

1 l'organisation de l'appui pédagogique
pour proposer à chaque élève en difficulté les mesures d'appui et d'encadrement les plus appropriées à ses besoins et l'amener au maximum de ses capacités personnelles

2 l'encadrement des enfants à besoins spécifiques ou particuliers
pour apporter des réponses personnalisées aux besoins des élèves concernés et les soutenir au mieux dans leur scolarité

3 la collaboration avec les parents d'élèves
pour impliquer davantage les parents dans la vie scolaire et créer une véritable culture de collaboration école-famille

4 l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC)
pour faire face aux défis du 21^e siècle en préparant les élèves à une société et à un marché du travail qui s'appuient largement sur les nouvelles technologies

À L'ÉCOLE FONDAMENTALE

5 l'amélioration de la qualité des apprentissages et de l'enseignement
pour améliorer les pratiques d'enseignement en classe et soutenir chaque élève dans ses progrès

6 la collaboration entre l'école et la maison relais
pour favoriser une éducation globale de l'enfant en instaurant un contact régulier entre les deux partenaires éducatifs

AU LYCÉE

5 l'assistance psycho-sociale des élèves
pour soulager les jeunes qui font face à des difficultés scolaires, psychologiques ou familiales, et prévenir ainsi leur échec scolaire

6 l'orientation des élèves
pour aider chaque jeune à faire les choix pertinents qui correspondent à son profil et qui lui assurent un maximum de chances de réussite

7 l'offre périscolaire
pour garantir, en dehors des cours réguliers, l'accès égal de tous les élèves aux opportunités d'apprentissage non formel, aux activités culturelles et sportives, etc.



L'école et vous

VERS UN VRAI PARTENARIAT

Votre implication dans la vie de l'école est essentielle. L'intérêt que vous portez à l'école et aux progrès de votre enfant a une influence considérable sur sa motivation, ses progrès et sa réussite.

Les parents et l'école ont une mission commune : celle de réussir l'éducation des enfants et des jeunes. Vous êtes membres à part entière de la communauté éducative et avez, à ce titre, le droit d'information, le droit d'expression et le droit de participation.

Plusieurs mesures sont mises en place pour que vous puissiez vous impliquer davantage.

Dans la procédure d'orientation

Vous êtes ainsi plus impliqués dans la procédure d'orientation de votre enfant de l'école fondamentale vers le lycée : à partir de cette année scolaire, pour les élèves du cycle 4.2, la décision d'orientation n'est plus prise par un conseil d'orientation, mais se base désormais sur une décision commune entre l'enseignant de votre enfant et vous. Ce n'est qu'en cas de divergences de vues qu'interviendra une commission d'orientation.

Dans le développement scolaire

À travers vos représentants, vous êtes partie prenante dans l'élaboration du plan de développement de l'établissement scolaire (PDS) de l'école ou du lycée que fréquente votre enfant (voir p. 24-25). Le PDS prévoit

d'ailleurs que chaque école fondamentale et chaque lycée se donnent une propre démarche pour organiser la collaboration avec les parents d'élèves.

Dans les structures d'accueil

Dans les crèches et les maisons relais, un système de qualité pédagogique mis en place depuis septembre 2016 accorde une place importante à la coopération avec les parents. Il en va de même avec le programme d'éducation plurilingue pour les enfants de 1 à 4 ans, introduit en octobre 2017 (voir p. 8-9).

Des représentants au niveau des écoles et des lycées

Au niveau de l'école fondamentale, des représentants des parents d'élèves siègent dans les commissions scolaires communales, qui sont des organes consultatifs du conseil communal.

Au niveau de l'enseignement secondaire, les représentants des parents d'élèves sont membres du conseil d'éducation, qui participe aux décisions concernant l'établissement et la communauté scolaires.

Une représentation nationale des parents

Pour établir un vrai partenariat et vous donner votre place dans les stratégies d'éducation

mises en œuvre pour le meilleur avenir possible des enfants et des jeunes, le ministère prévoit de créer une représentation nationale des parents. Il s'agit là d'une perspective nouvelle dans la réalisation d'une école ouverte et participative.

La représentation nationale assumera le rôle de porte-parole des parents et de conseil auprès du ministre de l'Éducation nationale. Elle impliquera les parents d'élèves de l'école fondamentale, de l'enseignement secondaire et de l'éducation différenciée.

Un service de médiation

Il se peut que votre enfant rencontre, au cours de son parcours scolaire, des situations où l'école n'offre pas de formation adéquate ou ne répond pas de manière satisfaisante à ses besoins. Si aucune solution appropriée n'est trouvée au niveau de la communauté scolaire, vous pourrez vous adresser à un service de médiation, prochainement créé pour prendre en charge des situations individuelles d'élèves dont le parcours scolaire est en péril.

Trois médiateurs seront nommés pour couvrir trois défis majeurs auxquels est confrontée l'école luxembourgeoise : la scolarisation des enfants issus de l'immigration, les besoins éducatifs spécifiques et le risque de décrochage des élèves qui, pour maintes causes, ne progressent plus dans leur apprentissage.

KURZ GEFASST

WAS?	mehr Mitspracherecht für Eltern, u.a. bei der Orientierung ihrer Kinder
FÜR WEN?	alle Eltern
WARUM?	das Einbeziehen der Eltern und der regelmäßige Austausch sind wesentlich für den schulischen Erfolg der Kinder
WANN?	ab dem Schuljahr 2017-2018

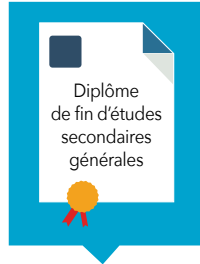
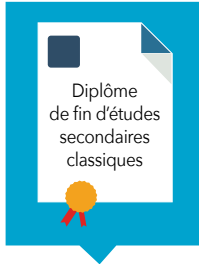
www.men.lu

De nouvelles dénominations

LA RÉFORME DU LYCÉE

ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE CLASSIQUE

ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE GÉNÉRAL



À PARTIR DE 2017-2018

FORMATION
PROFESSIONNELLE
MODIFICATIONS
À PARTIR DE 2018-2019

1^{re} CLASSIQUE

1^{re} GÉNÉRALE

4^e ANNÉE DT

2^e CLASSIQUE

2^e GÉNÉRALE

3^e ANNÉE DT

3^e ANNÉE DAP

3^e ANNÉE CCP

3^e CLASSIQUE
▲ ORIENTATION

3^e GÉNÉRALE

2^e ANNÉE DT

2^e ANNÉE DAP

2^e ANNÉE CCP

4^e CLASSIQUE
▲

4^e GÉNÉRALE
▲

1^{re} ANNÉE DT
▲

1^{re} ANNÉE DAP
▲

1^{re} ANNÉE CCP
ORIENTATION

5^e CLASSIQUE

5^e GÉNÉRALE

5^e PRÉPARATOIRE

6^e CLASSIQUE

6^e GÉNÉRALE

6^e PRÉPARATOIRE

7^e CLASSIQUE

7^e GÉNÉRALE

7^e PRÉPARATOIRE



La réforme du lycée introduit de nouvelles dénominations.

L'enseignement secondaire (ES, dit « classique ») devient l'enseignement secondaire classique (ESC).

L'enseignement secondaire technique (EST) devient l'enseignement secondaire général (ESG).

Dans les deux systèmes, la numérotation des 7 années de scolarité est identique : les classes vont de la 7^e à la 1^{re}.

Modernisierung
des klassischen Sekundarunterrichts

BESSERE CHANCEN FÜR DIE ZUKUNFT

Ein größerer Freiraum bei der Gestaltung der Sektionen und des Bildungsangebotes, weniger Fächer im Abschlussexamen und eine umfassendere Zertifizierung – mit der Reform des Sekundarunterrichts soll Ihr Kind in der Oberstufe besser auf ein Universitätsstudium vorbereitet werden.

Bewährtes beibehalten und gleichzeitig neue Möglichkeiten schaffen, so lautet das Grundprinzip der Reform der Oberstufe im klassischen Sekundarunterricht, die mit Beginn des Schuljahres 2017-2018 in Kraft tritt.

Mit der Reform werden die einzelnen Schulen befähigt, ihr Bildungsangebot zu erweitern oder gezielter auszurichten, um so den Bedürfnissen und Erwartungen ihrer Schüler besser gerecht zu werden. So wird es mehr Schülern möglich sein, einen schulischen Abschluss zu erhalten, der ihren Stärken und Talenten entspricht. Gleichzeitig werden die Schüler durch die Reform besser auf die heutigen gesellschaftlichen Herausforderungen und ein späteres Universitätsstudium vorbereitet.

Mehr Autonomie bei der Gestaltung der Sektionen

Das aktuelle System mit den 7 Sektionen auf den oberen Klassen besteht in seinen Grundzügen seit 1968. Die Reform gibt jetzt den Schulen einen größeren Freiraum.

EN BREF

- QUOI ? une flexibilisation des sections des classes supérieures et une certification plus complète
- POUR QUI ? tous les élèves des classes de 2^e et 1^{re} classique
- POURQUOI ? pour permettre à plus d'élèves d'obtenir de meilleurs résultats et améliorer leurs chances d'être admis à l'université
- QUAND ? à partir de l'année scolaire 2017-2018

 <http://es.men.lu> et www.futurehub.lu





In Zukunft wird es ihnen möglich sein, ein eigenes Profil mit einem eigens auf ihre Schüler zugeschnittenen Angebot zu entwickeln. Ab diesem Schuljahr können die Schulen Änderungen innerhalb einer bestehenden Sektion vornehmen, z. B. indem sie in einem Fach das Programm desselben Faches einer anderen Sektion übernehmen oder ein ganzes Fach durch ein Fach einer anderen Sektion ersetzen. So können sie etwa in der Sektion B das Fach Chemie durch Elektrotechnik ersetzen und somit den Schwerpunkt auf ein mögliches Ingenieursstudium legen.

Durch solche neuen Fächerkombinationen und Schwerpunktsetzungen erhalten die Schüler mehr Möglichkeiten, ein Angebot zu finden, das ihren Fähigkeiten und Interessen entspricht und sie in ihren Talenten fördert. Abänderungen im Aufbau und Inhalt der Sektionen werden vom Ministerium geprüft und im Schulentwicklungsplan (PDS - siehe S. 24-25) der jeweiligen Schule festgehalten.

Weniger Fächer im Abschlussexamen

Im europäischen Vergleich mussten sich die Schüler Luxemburgs bislang weitaus mehr Abschlussprüfungen unterziehen als die Abiturienten im Ausland. Damit hatten sie weniger Aussichten auf gute Noten und folglich weniger Chancen, an der Universität ihrer Wahl angenommen zu werden.

Mit der Reform wird die Anzahl der Examensfächer auf sechs reduziert. So haben die Schüler mehr Zeit, um sich auf die einzelnen Prüfungen vorzubereiten. Diese Neuerung gilt ab dem Schuljahr 2017-2018 für den klassischen Sekundarunterricht (*enseignement secondaire classique*) und ab 2018-2019 für den allgemeinen Sekundarunterricht (*enseignement secondaire général*).

Die Anzahl der mündlichen Prüfungen wird von drei auf zwei reduziert. Die zwei mündlichen Prüfungen werden ausschließlich in Fächern abgehalten, in denen auch ein schriftliches Examen abgelegt wurde.

Eine umfassendere Zertifizierung

Bei der Auswahl ihrer Studenten sind die Universitäten autonom. Viele verlangen nicht nur ein Abschlussdiplom, sondern auch weitere Belege zu Leistungen und Interessen der Kandidaten. Um die Chancen auf einen Studienplatz ihrer Wahl zu erhöhen, erhalten die Schüler ab 2018 eine Zusatzbescheinigung zum Diplom, in der die Fächer, die in den beiden Anschlussklassen belegt wurden, mit ihren jeweiligen Bildungszielen und Wochenstunden vermerkt sind.

Hinzu kommt ein Portfolio, in dem bescheinigt wird, an welchen schulischen Projekten (Schülerkomitee, ...) der Schüler während seiner Laufbahn mitgewirkt hat. Der Schüler kann dieses Portfolio mit Belegen außerschulischer Aktivitäten (ehrenamtliches Engagement, Sport, Pfadfinder usw.) erweitern.

SEKTION I:

FÜR ZUKÜNFTIGE ERFINDER UND TECHNIKBEGEISTERTE

Ab 2017-2018 gibt es eine neue Sektion im klassischen Sekundarunterricht: die Sektion I - Informatik und Kommunikation.

Die neue Sektion richtet sich an Schüler, die sich für ein Studium bzw. einen Beruf im Bereich Informatik, Datenverarbeitung, Mathematik, Physik usw. interessieren. Sie lernen z. B. neue Technologien kennen und praktisch erproben, beschäftigen sich mit Medienphilosophie, erhalten eine Einführung in die Programmierung und die Verwaltung von Datenbanken. Eine wichtige Rolle spielt die englische Sprache, vor allem in den Informatik-Fächern.

Wo wird die neue Sektion angeboten?

2017-2018 wird die Sektion I im Lycée des Arts et Métiers (LAM) und im Lycée technique d'Esch/Alzette (LTE) angeboten, ab 2018-2019 auch im Lycée Edward Steichen in Clerf (LESC).

Wo kann man sich einschreiben?

info@futurehub.lu oder www.futurehub.lu

7^e, 6^e, 5^e de l'enseignement secondaire général

PROMOUVOIR LES TALENTS



L'enseignement secondaire général accueille une population scolaire très hétérogène. Pour stimuler chaque élève au maximum, l'organisation des classes inférieures est rendue plus flexible. Votre enfant sera aidé dans son orientation dès la fin de la 7^e.

Jusqu'ici, le système d'enseignement technique distinguait trois niveaux de voie pédagogique (théorique, polyvalente et pratique) et l'élève orienté vers un niveau moins exigeant (polyvalent ou pratique), en raison de faiblesses en mathématiques par exemple, n'avait pas la possibilité de suivre des cours du niveau supérieur en langues, même s'il en était capable.

Un parcours plus flexible

Le nouveau système, plus flexible, permet à votre enfant de suivre en mathématiques, en allemand et en français le niveau le plus adapté à son profil individuel. Votre enfant est ainsi appuyé dans les disciplines dans lesquelles il a des difficultés, mais aussi encouragé à progresser dans celles dans lesquelles il a des talents.

Comme par le passé, la 7^e générale est organisée en cours uniques avec les mêmes disciplines, les mêmes programmes et les mêmes exigences pour tous les élèves.

À partir de la rentrée 2018-2019, la 6^e générale et la 5^e générale seront adaptées.

En 6^e générale, votre enfant pourra suivre l'allemand, le français et les mathématiques en cours de base ou en cours avancés.

L'admission sera décidée en fin de 7^e, sur la base des résultats obtenus dans les disciplines concernées : cours de base pour une note entre 30 et 35 points, cours avancé pour une note supérieure à 40 points. Avec une note de 36 à 39 points, la décision appartiendra au conseil de classe, sur base de la motivation de votre enfant et de son attitude face au travail.

En 5^e générale, l'anglais s'ajoutera aux disciplines offertes en cours de base et cours avancé.

Des changements de niveaux seront possibles, en principe, à la fin de chaque année scolaire, ainsi qu'à la fin du premier trimestre ou semestre, selon les résultats de votre enfant et en accord avec vous. En cas de besoin, une mesure d'appui sera proposée aux élèves qui passent à un niveau supérieur.

Les disciplines telles que l'histoire, la biologie ou l'éducation artistique seront offertes en cours uniques.

Une orientation mieux ciblée

L'orientation est un facteur-clé dans les classes

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL (anciennement : enseignement secondaire technique)



COURS UNIQUES :

- » mêmes programmes
- » mêmes exigences



COURS DE BASE OU COURS AVANCÉ EN

- » mathématiques
- » allemand
- » français



COURS DE BASE OU COURS AVANCÉ EN

- » mathématiques
- » allemand
- » français
- » anglais

inférieures de l'enseignement secondaire général. Le choix d'une formation – du régime technique, de la formation professionnelle, ou de l'enseignement secondaire classique (*voir p. 27*) – a lieu en fin de 5^e générale. Il s'agit d'un choix crucial pour l'avenir de votre enfant. C'est pourquoi cette décision doit être bien préparée.

Dès la fin de la 7^e générale, le conseil de classe émet un avis d'orientation provisoire pour votre enfant, qui renseigne ses perspectives et les efforts à fournir afin d'atteindre le projet scolaire qu'il aura formulé.

Un deuxième avis d'orientation provisoire est établi au terme de la 6^e générale.

Tout au long des deux premières années, votre enfant est encadré pour réaliser les objectifs liés à son projet scolaire.

À la fin de la 5^e générale, le conseil de classe statue sur les sections et formations des classes supérieures auxquelles l'élève est admissible. Pour guider votre enfant vers la formation dans laquelle il a une réelle chance de réussite, cette décision se fonde sur son profil individuel (résultats scolaires, résultats aux épreuves standardisées, projet d'avenir, attitude face au travail ...), mais aussi sur les exigences de la formation convoitée.

La rentrée 2017-2018 introduit également l'obligation pour chaque lycée de définir sa propre démarche d'orientation scolaire et

professionnelle pour aider les élèves à identifier leurs capacités et à prendre des décisions éclairées en vue de leur choix de formation. Une cellule d'orientation est mise en place au sein du lycée pour coordonner cette démarche.

De nouveaux critères de promotion

La réorganisation des classes inférieures de l'enseignement secondaire général s'accompagne de nouveaux critères de promotion. Les formations du régime technique, qui mènent au diplôme de fin d'études secondaires générales (éducateur, infirmier ...), sont réservées aux élèves qui sont inscrits dans au moins 2 cours avancés sur 4 en classe de 5^e générale (dont au moins un en allemand ou en français) et qui ont réussi leur année scolaire.

KURZ GEFASST

WAS?	flexiblere Organisation der 6 ^e und 5 ^e générale, mit zwei Leistungsniveaus in Mathematik und Sprachen; gezieltere Orientierung ab der 7 ^e générale
FÜR WEN?	Schüler der Unterstufe (7 ^e , 6 ^e und 5 ^e générale)
WARUM?	um die Talente der Schüler besser zu fördern und ihnen bessere Erfolgchancen zu bieten
WANN?	ab Schulanfang 2017-2018

 <http://es.men.lu>

Améliorer la progression et la réussite des élèves

DES ADAPTATIONS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle continue d'être adaptée pour améliorer le niveau de compétences et la réussite de tous les élèves et pour mieux répondre aux exigences du secteur professionnel.

Pour remédier aux difficultés organisationnelles de la formation professionnelle et aider les élèves dans leur progression, un premier paquet de mesures est déjà entré en vigueur en 2016-2017. La promotion annuelle a été réintroduite, un bilan intermédiaire a été mis en place et une fiche descriptive de sa formation a été remise à chaque élève de la formation professionnelle.

En 2017-2018, le travail sur l'ensemble des formations professionnelles se poursuit.

Des notes à partir de 2018-2019

Les notes sur 60 points seront réintroduites en 2018-2019 pour environ la moitié des formations et, en 2019-2020, pour l'ensemble des formations des trois niveaux DT (diplôme de technicien), DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) et CCP (certificat de capacité professionnelle).

Pour mieux vous informer, vous et votre enfant, les bulletins de la formation professionnelle, délivrés à la fin de chaque semestre, seront adaptés. Ils continueront de se fonder sur les compétences que votre enfant est censé développer, mais chaque compétence sera en plus évaluée par une note.

Les modules seront également évalués à l'aide d'une note finale sur 60 points. Pour motiver votre enfant à progresser dans ses apprentissages, une mention sera donnée pour chaque module.

Des programmes moins chargés

Pour bien préparer votre enfant à son avenir professionnel, les programmes scolaires jouent un rôle essentiel. Aujourd'hui, de nombreux programmes sont surchargés, de sorte que les élèves n'ont souvent pas suffisamment de temps pour développer les compétences essentielles qui leur permettront de réussir leur parcours et leur insertion professionnelle. Pour cette raison, les programmes de l'ensemble des formations professionnelles seront revus.

Les compétences à atteindre dans chaque module seront reformulées et leur nombre adapté pour les rendre plus compréhensibles. Une première série de formations, environ la moitié, commenceront à fonctionner selon les nouveaux programmes à la rentrée 2018-2019. Les autres formations suivront à la rentrée 2019-2020.

KURZ GEFASST

WAS?	schrittweise Verbesserung des Berufsausbildungssystems
FÜR WEN?	die Schüler sämtlicher Berufsausbildungsgänge
WARUM?	um mehr Schüler zu einem erfolgreichen Abschluss zu führen
WANN?	ab Schuljahr 2017-2018

www.men.lu

Un tableau de bord pour chaque élève de la formation professionnelle

eduBoard

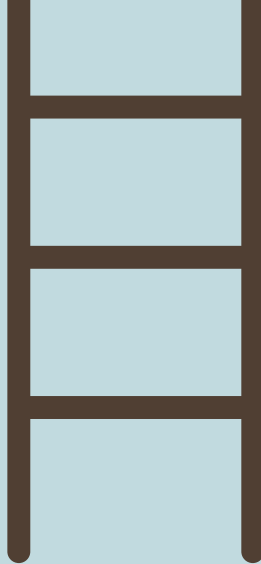


Qu'il soit inscrit dans une formation DT (diplôme de technicien), DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) ou CCP (certificat de capacité professionnelle), chaque élève de la formation professionnelle peut désormais suivre en ligne son parcours et sa progression individuelle. Avec « eduBoard », votre enfant voit à tout moment combien de modules il doit suivre obligatoirement pendant sa formation, combien de modules il a déjà réussis et combien il doit encore en réussir pour clôturer avec succès les différentes étapes de son parcours (progression annuelle, bilan intermédiaire, bilan final, ...).

www.eduboard.lu

Un projet intégré final pour le CCP

À partir de l'année scolaire 2017-2018, les élèves de la formation du certificat de capacité professionnelle (CCP) feront un projet intégré final (PIF), au même titre que leurs camarades qui suivent une formation professionnelle plus exigeante du DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) ou du DT (diplôme du technicien). Avec ce projet, qu'ils réaliseront en fin de parcours, les jeunes montreront qu'ils ont acquis les compétences nécessaires dans une situation professionnelle. Ils auront ainsi de meilleures chances pour trouver un emploi.



Gérer la transition vers la vie active

« L'APRÈS-ÉCOLE »



u cours de l'adolescence, les jeunes doivent faire face à différentes transitions, notamment celles qui concernent leur avenir

professionnel. Il peut s'agir d'une transition de la scolarité vers la formation professionnelle ou vers les études supérieures, de la scolarité à la vie active, du décrochage au retour en formation, à une mesure d'insertion professionnelle ou à un emploi, de l'emploi non qualifié à une formation qualifiante ... autant de moments qui peuvent être difficiles à gérer seul.

Pour fournir à ces moments-clés les conseils et les informations nécessaires à une transition réussie, il existe les Antennes locales pour jeunes (ALJ) du Service national de la jeunesse.

Les ALJ font fonction de guichet unique qui réunit les mesures d'aide en faveur des jeunes en difficulté ou en risque de décrochage scolaire. Elles coopèrent notamment avec les lycées et proposent des activités qui permettent de découvrir les réalités du monde du travail et d'établir un projet professionnel réaliste (voir p. 34). Elles organisent aussi des formations pour le développement de compétences sociales.

Un suivi de chaque décrocheur

Chaque mois, l'ALJ établit un relevé nominatif des jeunes qui ont quitté le système éducatif sans diplôme. Les collaborateurs de l'ALJ contactent individuellement chaque décrocheur pour sonder les raisons de son arrêt et se renseigner sur sa situation personnelle et lui proposent leur soutien pour la recherche d'une formation ou d'un emploi.

L'accent est aussi mis sur le travail en réseau avec les maisons de jeunes et les services sociaux, qui atteignent dans leur travail quotidien les jeunes en difficulté. Le projet *Outreach Youth Work* – Maisons de jeunes, mené dans une demi-douzaine de maisons de jeunes, vise à atteindre les jeunes qui ne sont ni à l'école, ni en formation, ni en emploi en s'adressant à eux individuellement et en proposant une écoute et un conseil personnalisés.

Garantie pour la jeunesse

Dans le cadre de la Garantie pour la jeunesse, l'ALJ collabore avec l'Agence pour le développement de l'emploi pour accompagner chaque jeune entre 16 et 24 ans vers un emploi, une réinscription à l'école ou un service volontaire. Cet accompagnement



Le parcours scolaire de votre enfant vise à lui donner les meilleures chances pour sa vie d'adulte. Certaines transitions vers la vie active, vers les études ou vers une formation ne sont pourtant pas évidentes. C'est là qu'interviennent les Antennes locales pour jeunes du Service national de la jeunesse.

JEUNESSE

intervient dans les quatre mois qui suivent la sortie de l'école ou une perte d'emploi et tient compte du profil du jeune, de sa situation personnelle et de ses aspirations.

Une meilleure efficacité

Le travail des ALJ avec les jeunes est individuel, sur la base d'une relation personnelle. Les interventions et les propositions dépendent de la situation individuelle de chaque jeune. Pour gagner en efficacité, les ALJ, qui faisaient jusque-là partie du Service de la formation professionnelle, ont été intégrées au sein du Service national de la jeunesse (SNJ).

Le regroupement en une seule structure facilite aussi la communication avec les autres administrations, comme l'Agence pour le développement de l'emploi.

ALJ - quels services pour les jeunes ?

« ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL »

pour faire un bilan de sa situation personnelle et recevoir un appui personnalisé pour continuer ses études ou entrer dans la vie professionnelle

« SERVICES VOLONTAIRES POUR JEUNES »

pour s'investir dans une mission d'utilité publique et vivre une opportunité d'apprentissage, pendant 3 à 12 mois, au Luxembourg ou à l'étranger

« ATELIERS POUR BÉNÉVOLES DE 16 À 30 ANS »

pour s'engager de façon bénévole et apprendre de nouvelles techniques dans différents domaines (construction, création, etc.), tout en étant guidé vers un stage, une formation, ...

« BE MY BUDDY »

pour se faire accompagner par un autre jeune, échanger avec lui, recourir à son conseil

« STAGES DE DÉCOUVERTE »

pour faire un stage d'une durée maximale de 4 semaines dans une entreprise et découvrir un métier

KURZ GEFASST

WAS?	regionale Organisation der Antennen locales pour jeunes (ALJ)
FÜR WEN?	Jugendliche, die Unterstützung beim Übergang ins Berufsleben suchen
WARUM?	individuelle Hilfsmaßnahmen sollen vorzeitige Schulabgänge vermeiden und den Übergang in eine Berufsausbildung oder ins Berufsleben erleichtern
WANN?	ab Schulanfang 2017-2018

www.alj.lu

12 ANTENNES LOCALES POUR JEUNES :

ALJ DIFFERDANGE : alj-diff@education.lu

☎ 58 57 20 et 58 39 15

ALJ DUDELANGE : alj-dudelange@education.lu

☎ 26 51 80 81 et 26 51 80 86

ALJ ESCH/ALZETTE : alj-esch@education.lu

☎ 247 75960 et 247 75962

ALJ ETTELBRUCK : alj-ett@education.lu

☎ 81 86 20 et 81 08 08

ALJ GREVENMACHER : alj-wass@education.lu

☎ 74 86 12 et 26 74 56 86

ALJ JUNGLINSTER : alj-junglinster@education.lu

☎ 26 78 28 64

ALJ LUXEMBOURG : alj-lux@education.lu

☎ 247 75941-4

ALJ MERSCH : alj-mer@education.lu

☎ 32 92 83

ALJ PÉTANGE : antenne.sud@snj.lu

☎ 247 86404 et 247 86405

ALJ REDANGE/ATTERT : alj-redange@education.lu

☎ 23 62 05 84

ALJ RUMELANGE : antenne.sud@snj.lu

☎ 247 86436

ALJ WILTZ : alj-wiltz@education.lu

☎ 95 08 57 et 26 87 75 75



EDI

INFOMAGAZIN FIR ELTEREN

© Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse
29, rue Aldringen
L-2926 Luxembourg

http://www.men.lu

ISBN : 978-99959-1-091-4

parution : septembre 2017

réalisation : MENJE - Service communication

e-mail : communication@men.lu



TE PRINTED IN LUXEMBOURG

2017

lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar

SEPTEMBRE

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30

OCTOBRE

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

NOVEMBRE

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30

DÉCEMBRE

1 2 3 4 5 6* 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

2018

lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar

JANVIER

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

FÉVRIER

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28

MARS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

AVRIL

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30

MAI

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

JUIN

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30

JUILLET

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

AOÛT

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

SEPTEMBRE

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30

L'année scolaire commence **le vendredi 15 septembre 2017** et finit **le vendredi 13 juillet 2018**.

Le congé de la Toussaint commence **le samedi 28 octobre 2017** et finit **le dimanche 5 novembre 2017**.

* Les classes de l'école fondamentale chôment **le mercredi 6 décembre 2017**, jour de la St. Nicolas.

Les vacances de Noël commencent **le samedi 16 décembre 2017** et finissent **le lundi 1^{er} janvier 2018**.

Le congé de Carnaval commence **le samedi 10 février 2018** et finit **le dimanche 18 février 2018**.

Les vacances de Pâques commencent **le samedi 31 mars 2018** et finissent **le dimanche 15 avril 2018**.

Jour férié légal : **le mardi 1^{er} mai 2018**.


Jour de congé pour l'Ascension : **le jeudi 10 mai 2018**.

Le congé de la Pentecôte commence **le samedi 19 mai 2018** et finit **le dimanche 27 mai 2018**.

Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc : **le samedi 23 juin 2018**.

Les vacances d'été commencent **le samedi 14 juillet 2018** et finissent **le dimanche 16 septembre 2018**.





Retrouvez l'actualité
du ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse
sur www.men.lu

et sur Facebook
www.facebook.com/MENJELuxembourg/